



ÉCOLE GERSON

# Informations 2010 - 2011

## Ⓞ RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

- ✗ Standard Général absences élèves... ☎ 01 45 03 81 00
- ✗ FAX ☎ 01 45 03 81 29
- ✗ Comptabilité ☎ 01 45 03 81 10

### ➔ Surveillant Général primaire

Pour retards, absences, informations diverses... joindre :

- **M. Régis. DELENCLOS** [rdelenclos@gerson-paris.com](mailto:rdelenclos@gerson-paris.com) ☎ 01 45 03 81 16

### ➔ Secrétariat de Mme. LEBLANC

- **Mme. LEBLANC**, Chef d'Établissement reçoit sur rendez-vous.

Pour toute modification concernant la situation de famille, la demi-pension, l'étude, les informations diverses, les rendez-vous ... joindre :

- **Mme. VERGNAUD** [cvergnaud@gerson-paris.com](mailto:cvergnaud@gerson-paris.com) ☎ 01 45 03 81 15

## Ⓞ HORAIRES SCOLAIRES : POUR TOUTES LES CLASSES : ATTENTION

- ⇒ **LUNDI, MARDI et JEUDI** **8H30 - 11H 45** **et 13H35 - 16H35**
- ⇒ **MERCREDI** **9H45 - 12H**
- ⇒ **VENDREDI** **8H30 - 11H45** **et 13H35 - 15H50**

## Ⓞ REUNIONS DE PARENTS : à 18 heures en salle de conférences

Maternelles PS/MS	Maternelles GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Mardi 7 Septembre	Mardi 14 Septembre	Lundi 20 Septembre	Mardi 21 Septembre	Lundi 27 Septembre	Jeudi 7 Octobre	Jeudi 14 Octobre

## Ⓞ MERCREDI « HEURE DE REUSSITE »

Dès la rentrée scolaire 2008 en vertu des instructions ministérielles, des nouveaux programmes pour l'École primaire et une nouvelle organisation de la semaine se sont imposés à l'École.

Les élèves doivent désormais travailler 24 heures par semaine au lieu de 26 heures par semaine, le décompte étant désormais annuel. L'heure spécifique du caractère propre est naturellement conservée dans l'enseignement catholique.

De plus, un temps spécifique est consacré aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage.

**En raison des nouveaux rythmes scolaires, les élèves travailleront le mercredi de 9H45 à 12H.**

A Gerson les élèves, en difficulté, seront pris en petits groupes de 3 et/ou 4 enfants seulement par les enseignantes de l'école, **le MERCREDI MATIN de 8H30 à 9H30.** Nous appellerons ce temps « heure de réussite ». Des précisions vous seront données en début d'année lors des réunions de parents.

De plus dans chaque classe, 1 H sera consacrée à la réussite de tous afin de développer des intelligences multiples et des talents cachés. L'heure de réussite du mercredi ne débutera qu'à partir du 29 septembre.

## Ⓢ MERCREDI DE CONCERTATION POUR LES ENSEIGNANTES = MERCREDIS NON TRAVAILLES

<b>J. PEDAGOGIQUE</b> <b>22 09 10</b>	<b>13 10 10</b>	<b>24 11 10</b>	<b>08 12 10</b>	<b>19 01 11</b>
<b>16 03 11</b>	<b>11 05 11</b>	<b>01 06 11</b>	<b>01 07 11</b>	

Ni classe, ni garderie

### Ⓢ PARENTS « RELAIS »

Ils seront choisis (deux par classe).(cf. lettre jointe).

### Ⓢ VACANCES SCOLAIRES

- Rentrée « personnalisée » des élèves ➤ Jeudi 2 septembre 2010 et vendredi 3 septembre 2010  
Accueil individuel des enfants et des parents selon les indications de la fiche de pré-rentrée
- Rentrée de tous les élèves le Lundi 6 septembre,
- Vacances de Toussaint du Vendredi 22 Octobre 2010 au soir au Jeudi 4 Novembre au matin
- Pont du 11 novembre du 10 Novembre à midi au lundi 15 Novembre au matin
- Vacances de Noël du Vendredi 17 Décembre 2010 au soir au Lundi 3 Janvier 2011 au matin
- Vacances d'Hiver du Vendredi 11 Février 2011 au soir au Lundi 28 février 2011 au matin
- Vacances de Printemps du vendredi 8 Avril 2011 au soir au Mardi 26 Avril 2011 au matin
- Pont Ascension du Mardi 31 mai au soir au lundi 6 juin au matin
- Vacances d'Été le 30 juin 2011 au soir

### Ⓢ ENTREES ET SORTIES DES ELEVES PAR LE 31 RUE DE LA POMPE

**LES PORTES DE L'ECOLE** sont ouvertes ***10 minutes avant la prise en charge des enfants.***

👉 Le matin, les enfants sont accueillis à partir de **8 HEURES 20**.

👉 L'après-midi, pour les externes, les portes sont ouvertes à partir de **13 HEURES 25**.

**LA SURVEILLANCE DE LA COUR EST ASSUREE 10 MINUTES** avant la rentrée des classes.

**RESPECTEZ BIEN LES HORAIRES.** Sauf dérogation exceptionnelle, l'accès des classes et de la cour est strictement interdit aux parents. Il est impératif que les parents prennent leurs dispositions pour être à l'heure aux sorties de classe. **Les enfants non pris à 16 H 35 seront envoyés en étude.**

### Ⓢ DEMI-PENSION (voir fiche EXTERNE / DEMI PENSION)

**Il y a de plus en plus d'enfants demi-pensionnaires. C'est pourquoi nous sommes dans l'obligation de n'accueillir en P4 UNIQUEMENT les élèves dont les DEUX parents travaillent les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi. Les autres élèves seront accueillis en DP1, DP2 ou DP3 : ceci dans le seul but du bien être des enfants et de leur sécurité.**

Nous vous proposons différents types de régimes de demi-pension :

- 👉 L'abonnement complet DP4 \_\_\_\_\_ 4 repas par semaine (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)
- 👉 L'abonnement partiel DP3 ou DP 2 \_\_\_\_\_ 3 ou 2 repas par semaine
- 👉 (Jours fixes intangibles à définir en début d'année).
- 👉 Repas occasionnel \_\_\_\_\_ le carnet de 10 repas à prendre à la Comptabilité

***Si pour une raison exceptionnelle, l'élève ne déjeunait pas à l'école, veuillez en avvertir l'enseignante par écrit.***

### Ⓢ ETUDE OU GARDERIE : (voir fiche ETUDE / GARDERIE)

Abonnement annuel : E1 (1 jour) E2 (2 jours) E3 (3 jours)

Ticket occasionnel.

(voir les bulletins d'inscription)

### Ⓢ RENDEZ-VOUS AVEC LES ENSEIGNANTS

Les rendez-vous sont pris par écrit auprès des enseignantes.